

Coupes budgétaires du département de l'Hérault : indignation des acteurs du spectacle vivant public.

L'annonce du département de l'Hérault de la suppression complète des budgets consacrés à la culture, signe la mort de toute ambition culturelle de ce département.

La violence et la brutalité d'une telle décision génèrent une frayeur pour tous les défenseurs d'une politique culturelle au service de tous et toutes.



Les organisations de la branche des entreprises artistiques et culturelles expriment leur indignation face une telle décision unilatérale. Elles craignent que le vent mauvais, inauguré en Pays de la Loire par Mme Morançais, fasse des émules dans le pays, quelle que soit la couleur politique.

La mission sociale des départements est capitale car elle donne aux citoyens une porte d'entrée formidable et symbolique du service public, dont celui de la culture, auquel nous sommes tant attachés.

Nos organisations sont pleinement conscientes de la situation particulière des départements, victimes de transferts massifs de charges non compensés par l'État, au titre des politiques sociales. La parole de l'État n'a pas été respectée, et cela depuis des années, notamment vis-à-vis des départements. La situation financière à laquelle ses élus font face est inédite et les pousse à des décisions radicales dont la culture fait les frais, au titre des politiques dites facultatives et pourtant vitales.

Au lendemain de la réunion de la commission mixte paritaire en charge de trouver un accord sur la loi de finances, nous alertons ses membres pour qu'ils réexaminent la situation des collectivités territoriales, et particulièrement des départements, notamment pour garantir les politiques culturelles si essentielles au lien social.

Il nous faudra, après cette épreuve du budget, réinterroger la question des compétences et exiger à nouveau que la culture ne soit plus jamais une variable d'ajustement.

La ministre de la Culture, Rachida Dati, ne peut plus continuer à ignorer l'ampleur de l'effondrement des budgets publics dans nos secteurs. La situation exige le refinancement urgent du service public du spectacle vivant, faute de quoi notre secteur sera broyé.

Les signataires :

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle CGT – CGT Spectacle

FNAR – Fédération nationale des Arts de la rue –

FO SN3M – Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique

SCC – Syndicat des Cirques et Compagnies de Création –

SCENE ENSEMBLE

SFA CGT – Syndicat Français des Artistes-interprètes

SNAM CGT – Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens (Enseignants et Interprètes) de France CGT

SNLA – FO – Syndicat National Libre des Artistes Force Ouvrière

SNMS CGT – Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène

SMA – Syndicat des Musiques Actuelles

SUD – Culture – Syndicat « Solidaires, Unitaires et Démocratiques » de la Culture

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants

SYNDEAC – Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

SYNPTAC CGT – Syndicat National des Professionnel·le·s du Théâtre et des Activités Culturelles